



RAPPORT D'INFORMATION
Sur L'ÉVASION FISCALE INTERNATIONALE DES ENTREPRISES
Présenté par Mme Bénédicte PEYROL, Rapporteure
et M. Jean-François PARIGI, Président

Pour accéder directement à la partie qui vous intéresse cliquez sur le chiffré

SOMMAIRE

[AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT 12](#)

[SYNTHÈSE DU RAPPORT 15](#)

SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES PROPOSITIONS : 15 PROPOSITIONS AU SERVICE
DE LA JUSTICE FISCALE [24](#)

INTRODUCTION [29](#)

[PARTIE PRÉLIMINAIRE : ÉVASION ET OPTIMISATION FISCALES : DE QUOI
PARLE-T-ON ET OÙ EN EST-ON ? 35](#)

I. DE QUOI PARLE-T-ON ? CLARIFICATIONS LEXICALES ET CHIFFRÉES [35](#)

A. CLARIFIER DES NOTIONS AUX CONTOURS FLOUS : UNE TENTATIVE DE
MIEUX DÉFINIR L'ÉVASION ET L'OPTIMISATION FISCALES À TRAVERS LA
NOTION DE SUBSTANCE [35](#)

1. Des définitions traditionnelles peu claires et potentiellement trompeuses [36](#)
2. Une tentative de clarification à travers l'artificialité et la substance économique [40](#)

B. ÉVALUER L'ÉVASION FISCALE : ÊTRE VIGILANT SUR LES CHIFFRES
MENTIONNÉS ET DISPOSER DES DONNÉES UTILES [44](#)

1. LES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET LEURS LIMITES [44](#)
 - a. Les difficultés et contraintes inhérentes à l'évaluation de l'évitement fiscal [44](#)
 - b. L'inadéquation des méthodes macroéconomiques [45](#)
 - c. Les biais des méthodes directes [46](#)
2. La remise en perspective des chiffres avancés dans le débat public [46](#)
 - a. Des chiffres très variables d'une étude à l'autre [46](#)
 - b. Des chiffres ne portant pas sur le même périmètre [49](#)
3. L'opportunité de disposer d'évaluations par l'administration française [50](#)

[II. OÙ EN EST-ON ? LA PRISE DE CONSCIENCE INTERNATIONALE ET LES
INITIATIVES DEPUIS 2013 53](#)

A. LE PROJET « BEPS » : L'INITIATIVE SANS PRÉCÉDENT DE L'OCDE [53](#)

1. Quinze actions ambitieuses pour améliorer la fiscalité internationale [53](#)
2. Synthèse illustrée des effets du projet « BEPS » [56](#)

B. LA PRISE EN MAIN DE LA LUTTE CONTRE L'ÉVITEMENT FISCAL PAR L'UNION EUROPÉENNE [59](#)

1. Le projet « ACCIS » : l'harmonisation fiscale dans l'Union européenne [59](#)
2. Les directives « ATAD » contre l'évasion fiscale [60](#)
3. Le renforcement de l'information des administrations fiscales [61](#)
4. La liste européenne des paradis fiscaux [62](#)
5. Les propositions de taxation de l'économie numérique : présentation générale [63](#)

III. UNE ACTION NATIONALE RESPONSABLE : LES CONTRAINTES JURIDIQUES S'IMPOSANT AU PARLEMENT [63](#)

A. LES LIMITES AUX MARGES DE MANŒUVRE DU LÉGISLATEUR : NORMES CONSTITUTIONNELLES, DROIT EUROPÉEN ET CONVENTIONS FISCALES [64](#)

B. DES CONTRAINTES APPELANT À UNE RESPONSABILISATION DU LÉGISLATEUR [66](#)

IV. APPRÉHENDER L'ÉVASION FISCALE INTERNATIONALE SANS COMPLAISANCE MAIS SANS HYSTÉRIE [69](#)

A. DES OUTILS DÉJÀ NOMBREUX ET EFFICACES : ENRICHIR L'ARSENAL SUR DES DYSFONCTIONNEMENTS CLAIREMENT IDENTIFIÉS [69](#)

B. REMETTRE EN PERSPECTIVE LE POIDS DE L'IS DANS LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES [72](#)

PREMIÈRE PARTIE : PENSER LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE PAR LES PRISMES D'ATTRACTIVITÉ ET D'IDENTITÉ ÉCONOMIQUES DE LA FRANCE ET DE SA DIPLOMATIE FISCALE [75](#)

I. L'IDENTITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUES DE LA FRANCE [75](#)

A. MIEUX RATTACHER LE DROIT D'IMPOSER ET MIEUX VALORISER L'ASSIETTE [75](#)

1. La notion cardinale d'établissement stable et les améliorations proposées [76](#)
 - a. Les fondements conceptuels de l'établissement stable et les limites de sa définition actuelle [76](#)
 - b. L'amélioration de la définition de l'établissement stable : l'opportune proposition de l'OCDE [78](#)
2. Mieux valoriser l'assiette imposable : la place centrale des prix de transfert [82](#)
 - a. La notion et l'importance des prix de transfert [83](#)
 - b. Les techniques de valorisation [85](#)
 - c. L'appréhension perfectible des prix de transfert en France [90](#)

B. CLARIFIER LES OUTILS ANTI-ABUS POUR UNE MEILLEURE SÉCURITÉ JURIDIQUE ET AU PROFIT DE LEUR EFFICACITÉ [100](#)

1. Les outils anti-abus [100](#)
2. L'abus de droit et les clauses anti-abus [102](#)
 - a. L'abus de droit français [102](#)
 - b. Les clauses anti-abus générales et ciblées et les interrogations qu'elles suscitent [105](#)
 - c. L'articulation des outils anti-abus : abus de droit et clauses anti-abus [110](#)
 - d. Faire évoluer l'abus de droit dans le respect des exigences constitutionnelles [112](#)
3. Rénover les outils d'encadrement de la déductibilité des charges financières [114](#)
 - a. Les outils actuels prévus par le droit français [114](#)
 - b. Le renforcement possible de l'encadrement de la déductibilité des intérêts d'emprunt [115](#)
 - c. Les points de vigilance concernant l'encadrement prévu par la directive « ATAD » [116](#)

C. LES ENJEUX DE L'ATTRACTIVITÉ [121](#)

1. Renforcer l'attractivité française dans le domaine des actifs incorporels [121](#)
 - a. La place stratégique occupée par les actifs incorporels [121](#)

- b. L'indispensable encouragement de l'innovation et la protection de la propriété intellectuelle [122](#)
- c. Les outils fiscaux en faveur de la recherche et de l'innovation : la question du taux réduit de 15 % [124](#)
- d. La nécessité d'une réponse ambitieuse de l'Union européenne aux défis posés par la réforme fiscale américaine [130](#)
- 2. Assurer une sécurité juridique optimale [131](#)
 - a. Garantir la stabilité du droit fiscal [131](#)
 - b. Offrir aux entreprises des garanties procédurales suffisantes en développant les rescrits en matière de prix de transfert et d'établissement stable [132](#)
 - c. Engager une réflexion sur l'opposabilité des versions consolidées des conventions modifiées par la Convention multilatérale du 7 juin 2017 [134](#)
 - d. Valoriser les entreprises fiscalement vertueuses [135](#)

II. REMETTRE LA DIPLOMATIE FISCALE AU CENTRE DU JEU [137](#)

A. UTILISER LA FORCE DIPLOMATIQUE ET LA STABILITÉ POLITIQUE DE LA FRANCE POUR ÊTRE MOTEUR DANS LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE [137](#)

- 1. Utiliser la puissance diplomatique et politique de la France face aux pratiques fiscales dommageables étrangères [137](#)
 - a. Améliorer la prise en compte des aspects fiscaux dans les rencontres officielles internationales [138](#)
 - b. Utiliser tous les leviers possibles pour obtenir des avancées sur les sujets fiscaux [138](#)
- 2. Renforcer la lutte contre les pratiques fiscales dommageables au sein de l'Union européenne et accompagner la transition des États fiscalement agressifs [139](#)
 - a. Les pratiques dommageables de certains États membres [139](#)
 - b. Assurer le respect des engagements fiscaux des États membres de l'Union européenne [141](#)
 - c. Accompagner la transition des États membres dont les modèles économiques reposent sur l'attractivité fiscale [143](#)

B. PENSER LA FISCALITÉ DANS UN MONDE INSTABLE [145](#)

- 1. L'indispensable réponse européenne à la réforme fiscale américaine [145](#)
 - a. La récente réforme fiscale américaine : une ambition contre l'évasion fiscale empreinte d'unilatéralisme [145](#)
 - b. Les moyens de réponse de l'Union européenne [150](#)
- 2. Assurer le respect des intérêts français dans le cadre de l'exécution des conventions [151](#)
 - a. Les pratiques irrégulières de nombreux pays pour récupérer des recettes fiscales [151](#)
 - b. Renforcer le dialogue avec les entreprises pour avoir une pleine connaissance des pratiques locales irrégulières [153](#)

C. RENFORCER L'ASSOCIATION DU PARLEMENT DANS LA DIPLOMATIE FISCALE FRANÇAISE [154](#)

- 1. Renforcer l'association du Parlement jusqu'à la ratification des conventions [154](#)
 - a. Améliorer l'information du Parlement tout au long des négociations [155](#)
 - b. Développer les compétences réglementaires de la commission des finances sur les projets de loi relatifs aux conventions fiscales [156](#)
- 2. Développer l'implication des parlements nationaux dans le processus décisionnel de l'Union européenne [158](#)

DEUXIÈME PARTIE : APPRÉHENDER LA NUMÉRISATION ET LA FINANCIARISATION DE L'ÉCONOMIE [161](#)

I. LES DÉFIS DE LA NUMÉRISATION DE L'ÉCONOMIE [161](#)

A. ÉCONOMIE NUMÉRIQUE OU NUMÉRISATION DE L'ÉCONOMIE ? [162](#)

- 1. Une numérisation de l'ensemble de l'économie [162](#)

2. Les défis fiscaux de l'économie numérique [165](#)

3. Une absence de consensus sur l'appréhension fiscale de l'économie numérique [165](#)

B. LES CONSÉQUENCES D'UNE ADAPTATION DE LA FISCALITÉ

INTERNATIONALE À L'ÉCONOMIE DU NUMÉRIQUE : UN GLISSEMENT VERS LES MARCHÉS DE CONSOMMATION ? [166](#)

1. Les manifestations d'un glissement vers le pays de consommation au regard des questions liées à la création de valeur [167](#)

a. L'appréciation des facteurs de création de valeur : une place plus importante pour les pays de consommation ? [167](#)

b. La nécessité d'une approche européenne commune sur la création de valeur [171](#)

2. Les conséquences incertaines d'un tel glissement pour la France [172](#)

a. Un glissement a priori favorable à la France s'agissant de l'économie numérique [172](#)

b. Un glissement défavorable s'agissant de certains grands groupes [173](#)

c. Premiers éléments de réponse par l'analyse du solde commercial français : un déficit important et des importations dynamiques [173](#)

d. Rester vigilant et disposer d'une évaluation exhaustive [176](#)

II. LES RÉPONSES À LA NUMÉRISATION DE L'ÉCONOMIE [178](#)

A. LE PROJET « ACCIS », PREMIÈRE RÉPONSE À LA NUMÉRISATION DE L'ÉCONOMIE ET AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE FISCALE EUROPÉENNE [179](#)

1. L'ambitieux projet « ACCIS » : faciliter la vie des entreprises et renforcer la lutte contre les abus fiscaux [179](#)

a. Les objectifs du projet « ACCIS » [179](#)

b. L'harmonisation de l'assiette [180](#)

c. La consolidation et la répartition de l'assiette commune [181](#)

d. Le recouvrement de l'impôt [182](#)

2. L'impact du projet « ACCIS » [183](#)

3. Un travail diplomatique intense permettant d'envisager une harmonisation de l'assiette de l'IS à l'été 2019 [185](#)

a. La position commune franco-allemande sur « ACCIS » [185](#)

b. Les négociations auprès des autres États membres et la perspective d'un aboutissement en 2019 [186](#)

c. La nécessaire réaffirmation du soutien du Parlement français au projet « ACCIS » [186](#)

B. MIEUX IMPOSER LES ACTEURS DU NUMÉRIQUE : LA CONSÉCRATION DE L'ÉTABLISSEMENT STABLE VIRTUEL (ESV) [188](#)

1. Le concept d'établissement stable virtuel [188](#)

2. L'essor de l'établissement stable virtuel : les initiatives nationales [188](#)

3. L'ambitieuse proposition de la Commission européenne : la consécration de l'établissement stable virtuel en Europe [190](#)

a. La proposition européenne reposant sur la présence numérique significative [190](#)

b. L'articulation de l'ESV européen et du projet « ACCIS » [192](#)

4. L'éventuelle consécration de l'établissement stable virtuel en droit français [192](#)

a. La question de l'opportunité d'une consécration nationale de l'ESV [193](#)

b. La question des modalités de la consécration de l'ESV en droit français [195](#)

c. L'application combinée de l'ESV et de la clause anti-abus générale conventionnelle [196](#)

C. LES TAXES SPÉCIFIQUES À L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE [198](#)

1. Les initiatives nationales [198](#)

2. La proposition européenne de taxe sur les services numériques (TSN) : une initiative opportune mais appelant à la vigilance [199](#)

3. Faire preuve de prudence vis-à-vis des mesures ciblant certaines entreprises numériques [202](#)

D. DES PISTES À EXPLORER : TAXE ANTI-ABUS ET IMPOSITION ALTERNATIVE FORFAITAIRE [205](#)

1. L'éventuelle introduction d'une taxe sur les bénéfices détournés [205](#)
 - a. Une taxe inspirée d'un outil britannique anti-abus [205](#)
 - b. Les difficultés juridiques et la potentielle redondance entraînées par une telle taxe [207](#)
2. La réflexion autour d'un impôt forfaitaire alternatif [209](#)
 - a. Une réflexion faisant écho à celle sur l'impôt minimum [209](#)
 - b. Les manifestations de l'impôt forfaitaire et son rejet par l'OCDE [209](#)
 - c. La question d'une consécration nationale d'un impôt forfaitaire alternatif et ses difficultés [210](#)

E. SYNTHÈSE ET HIÉRARCHISATION DES RÉPONSES À APPORTER [213](#)

1. Propositions en cas de succès des initiatives européennes : assurer l'efficacité des dispositifs prévus [213](#)
2. Propositions en cas d'enlisement des initiatives européennes : agir au niveau national [214](#)

III. LA FINANCIARISATION DE L'ÉCONOMIE : LUTTER CONTRE L'ÉVASION FINANCIÈRE [217](#)

A. RENFORCER LES OUTILS CONTRE LES « PARADIS FISCAUX » [217](#)

1. L'actualité européenne : la liste commune des juridictions non coopératives [217](#)
2. Accélérer la mise en œuvre des contre-mesures face aux États et territoires non coopératifs (ETNC) [220](#)
3. Améliorer l'efficacité des outils applicables aux pays à régime fiscal privilégié [224](#)
4. Étendre le régime des sociétés étrangères contrôlées aux ETNC [227](#)
5. Améliorer l'information du Parlement dans le suivi de l'exécution des conventions et en matière d'ETNC [228](#)

B. ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE ET FISCALE [231](#)

1. Le registre des bénéficiaires effectifs et la question d'une ouverture encadrée du registre des trusts [231](#)
2. L'encadrement des banques et des intermédiaires financiers : la déclaration publique pays par pays et la transmission des montages agressifs [233](#)
 - a. La déclaration publique pays par pays des banques [233](#)
 - b. La déclaration des montages à risque [234](#)
 - c. La sanction des intermédiaires [236](#)

[TROISIÈME PARTIE : UNE ADMINISTRATION OUVERTE ET INNOVANTE 237](#)

I. L'ENJEU DES DONNÉES ET DE LA TRANSPARENCE : UNE OPPORTUNITÉ POUR L'ADMINISTRATION FISCALE [237](#)

A. UN CONTRÔLE FISCAL PERFORMANT AUX RÉSULTATS ÉLEVÉS [237](#)

B. L'UTILISATION DES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION : FAIRE FACE À L'AFFLUX D'INFORMATIONS POUR AMÉLIORER LE CONTRÔLE [240](#)

1. La documentation en matière de prix de transfert [240](#)
2. Les échanges de renseignements financiers entre administrations [241](#)
 - a. Les efforts de l'OCDE en matière d'échanges de renseignements [241](#)
 - b. Les règles européennes en matière d'échange de renseignements : une transposition ambitieuse et croissante des préconisations de l'OCDE [242](#)
3. La déclaration pays par pays des entreprises et la question de sa publicité [244](#)
 - a. La déclaration pays par pays des entreprises [244](#)
 - b. Les interrogations sur l'opportunité de rendre publique la déclaration pays par pays [245](#)
 - c. En attendant une publicité européenne, la possibilité d'organiser une publicité ciblée [247](#)
4. L'exploitation par l'administration des données reçues : échanges d'informations et déclarations des entreprises [249](#)
 - a. Les données disponibles et les difficultés qu'elles peuvent présenter [249](#)
 - b. L'évaluation nécessaire des outils d'information de l'administration [250](#)

C. L'AMÉLIORATION DES OUTILS TECHNIQUES POUR TRAITER L'INFORMATION [251](#)

1. Les atouts du « data mining » et de l'analyse prospective [251](#)
2. La nécessité d'une information embrassant l'ensemble du cycle des contrôles, de leur lancement à leur conclusion contentieuse [252](#)
3. Le fichier des écritures comptables, outil au service d'un contrôle plus efficient [253](#)

II. L'OUVERTURE DES COMPÉTENCES ET LA PARTICIPATION DE NOUVEAUX ACTEURS [254](#)

A. METTRE À PROFIT LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES POUR ASSURER UN DÉPLOIEMENT OPTIMAL DES PERSONNELS [254](#)

B. ENRICHIR LES COMPÉTENCES DES SERVICES DE CONTRÔLE : FAVORISER LES MOBILITÉS ENTRANTES ET SORTANTES [255](#)

C. SYSTÉMATISER L'ASSOCIATION DES SERVICES DIPLOMATIQUES ET ÉCONOMIQUES [259](#)

1. Renforcer l'implication des services diplomatiques [259](#)
2. Systématiser l'association des directions économiques aux services fiscaux [260](#)

D. OUVERTURE ET DIALOGUE : RÉFLÉCHIR À LA CRÉATION D'UNE INSTANCE ASSOCIANT ÉCONOMISTES ET SOCIÉTÉ CIVILE AVEC LE CONCOURS DE L'ADMINISTRATION [262](#)

III. DES OUTILS ANNEXES CONTRE L'ÉVASION FISCALE : LE DROIT DE LA CONCURRENCE [262](#)

A. L'ACTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, ILLUSTRATION DE L'EFFICACITÉ DE L'APPROCHE CONCURRENTIELLE [262](#)

1. Les outils européens en matière de concurrence [262](#)
2. La lutte contre les rescrits fiscaux abusifs : les enquêtes en matière d'aides d'État de la Commission européenne [263](#)
3. L'éventuel enrichissement des échanges automatiques des décisions fiscales anticipées en Europe [265](#)

B. L'APPRÉHENSION ALLEMANDE DES GÉANTS DU NUMÉRIQUE SOUS L'ANGLE DE LA CONCURRENCE [266](#)

CONCLUSION [269](#)

TRAVAUX DE LA COMMISSION [273](#)

FEUILLE DE ROUTE DES PROPOSITIONS DU RAPPORT [297](#)

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS [301](#)

CONTRIBUTION PRÉSENTÉE PAR M. ÉRIC COQUEREL AU NOM DU GROUPE LA FRANCE INSOUMISE [307](#)